

**PLAN LOCAL  
D'URBANISME**

**PLU**

**DESSINONS  
ENSEMBLE  
LA VILLE DE  
DEMAIN**



Élaboration du PLU approuvé le 5 juillet 2007

Dernière approbation :  
Modification n° 11 du 23 juin 2022

Mise en compatibilité n° 5 du 30 novembre 2022

## **DOSSIER 2**

# **PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**



## **SOMMAIRE**

<b>1- Besançon, une capitale régionale qui s'inscrit dans les réseaux et dans l'Europe des métropoles .....</b>	<b>7</b>
<b>2- Une ville dynamique pour un développement équilibré .....</b>	<b>8</b>
<b>3- Des logements pour tous .....</b>	<b>11</b>
<b>4- Des quartiers où il fait bon vivre .....</b>	<b>13</b>
<b>5- Un environnement préservé et valorisé .....</b>	<b>15</b>
<b>6- Des modes de déplacement diversifiés en faveur d'une mobilité améliorée .....</b>	<b>17</b>
<b>7- Poursuivre la concertation et impliquer tous les acteurs pour la mise en œuvre du projet.....</b>	<b>19</b>



Besançon dispose d'une qualité de vie reconnue à l'extérieur, comme l'atteste de nombreux classements et témoignages et les Bisontins eux-mêmes. Une qualité de vie qui repose sur des atouts naturels et patrimoniaux et les avantages d'une ville de 120 000 habitants conjuguant les atouts de la proximité et d'une capitale régionale.

Reposant sur un socle de valeurs solides, celles de solidarité, de fraternité, du travail de qualité, de créativité, de responsabilité, à l'égard de l'environnement notamment, le développement de Besançon se caractérise par un sens de l'équilibre et de la dimension humaine.

En s'appuyant sur ce socle décliné dans Besançon 2020, Besançon doit mener son développement en faisant face aux défis d'une économie de plus en plus mondialisée, d'une Union Européenne qui s'élargit, d'une mobilité accrue par les réseaux de transport et par l'importance de l'immatériel, des savoirs dans l'économie, d'une cohésion sociale plus nécessaire que jamais, de la responsabilité face à l'environnement.

Ainsi le PADD s'inscrit en cohérence avec d'autres dispositifs (Plan Climat Energie Territorial, volet opérationnel de la démarche Agenda 21, les avancées du Grenelle 1, ..... ) et avec l'engagement de la convention des Maires signée à Bruxelles le 09/02/2009.

Face à ces défis Besançon choisit résolument le dynamisme du développement dans une logique d'agglomération et dans une optique de développement durable.

Le PADD affirme cette volonté d'une ville dynamique, équilibrée, solidaire et durable, plaçant l'homme au cœur du projet.

***Le dynamisme de Besançon demande que l'agglomération bisontine accroisse son attractivité et son rayonnement.***

Cela signifie :

- conforter sa position de capitale régionale et développer les fonctions métropolitaines en s'inscrivant dans des coopérations interrégionales ;
- s'inscrire dans un réseau d'échanges européens ;
- valoriser ses atouts et ses pôles d'excellence ;
- miser sur le développement des savoirs ;
- développer l'offre d'accueil des entreprises et des emplois ;
- conforter une offre d'équipements structurants ;
- favoriser l'accueil des nouveaux habitants, en organisant une offre foncière suffisante.

***L'équilibre et la solidarité s'affirment par une organisation urbaine prenant en compte ces objectifs sur l'intégralité de la Ville en cohérence avec l'ensemble de l'agglomération.***

Cela signifie :

- poursuivre la ville et la renouveler pour assurer un équilibre entre ville et campagne avec le souci d'économiser l'espace ;

- rechercher un meilleur équilibre des territoires et des quartiers, une meilleure armature urbaine ;
- développer les polarités urbaines : centre-ville et pôles de quartier ;
- poursuivre le maillage des équipements de la ville et de ses quartiers ;
- structurer la mobilité, organiser les déplacements et permettre à tous les bisontins d'exercer leur droit à la mobilité ;
- développer une offre d'habitat diversifiée et renouvelée dans sa nature à Besançon comme sur l'ensemble de l'agglomération ;
- rendre le meilleur service à la personne en s'adaptant aux évolutions de la société, notamment le vieillissement de la population ;
- conforter la mixité et le lien social.

***Le développement soucieux de l'environnement et de sa qualité pour l'ensemble des bisontins repose particulièrement sur la conjugaison de nombreuses actions***

Cela signifie :

- encadrer, diversifier et promouvoir la qualité de la forme urbaine ;
- favoriser les transports en commun et les modes doux conformément aux orientations du Plan de Déplacement Urbain ;
- améliorer la qualité des espaces publics, des espaces verts, et valoriser le patrimoine bâti et les paysages ;
- maintenir et valoriser de vastes espaces naturels et agricoles caractéristiques de l'identité bisontine et constitutifs d'une infrastructure verte ;
- utiliser tous les leviers favorables à la qualité environnementale dans la construction ;
- prévenir les risques naturels et technologiques, préserver les ressources.

***Fondé sur ces principes de développement durable réaffirmés dans le projet Besançon 2020, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable s'organise autour de six grandes orientations solidaires entre elles :***

- Besançon, Capitale régionale au cœur d'un réseau national et international ;
- une ville dynamique pour un développement équilibré ;
- des logements pour tous ;
- des quartiers où il fait bon vivre ;
- un environnement préservé et valorisé ;
- Des modes de déplacement diversifiés en faveur d'une mobilité améliorée.

## **1- Besançon, une capitale régionale qui s'inscrit dans les réseaux et dans l'Europe des métropoles**

Capitale régionale et ville centre d'une agglomération qui se développe et s'organise davantage, Besançon aspire à s'extérioriser et à rayonner davantage tant à l'échelle de la Région Franche-Comté que sur un espace beaucoup plus vaste.

Dans un contexte d'élargissement de l'Union Européenne et d'une insertion dans le réseau européen des villes desservies par la grande vitesse, la stratégie d'ouverture représente un enjeu de plus en plus important ; elle doit s'appuyer sur une gouvernance efficace et une capacité à s'intégrer dans de multiples réseaux.

### **1.1 Développer le rayonnement de Besançon, comme capitale Régionale**

Besançon assumera avec générosité et détermination son rôle de capitale régionale.

#### ***L'Université et de manière plus large l'enseignement supérieur sera soutenu.***

Il s'agit en effet d'un levier important du dynamisme de la ville et de la région. La présence étudiante sera confirmée au centre ville avec le Centre de Linguistique Appliquée et la restructuration du site de l'Arsenal, de la Cité Canot et de la Rue Mégevand. La Bouloie et le Pôle Santé deviendront des pôles urbains bien insérés dans le fonctionnement de la Ville.

Le lien recherche-industrie sera développé, sur Temis particulièrement. Le pôle de compétitivité des microtechniques consacre ce pôle d'excellence.

**Ville de Culture**, Besançon dispose d'une offre culturelle importante (Musée, ERBA, CDN, Espace, Théâtre Musical, orchestre régional....) qui sera complétée par de nouveaux équipements : un nouveau CRR, une SMAC (Salle des Musiques ACtuelles) un FRAC (Fond Régional d'Art Contemporain) ; ces nouveaux équipements donneront une identité culturelle forte au site du Port Fluvial, Cité des Arts et de la Culture, et aux Prés-de-Vaux et tireront eux mêmes parti de la qualité de ce site.

La restructuration du site de l'Arsenal et de St Jacques permettra également à la capitale régionale de renforcer son rayonnement avec un projet ambitieux à la hauteur de cet ensemble remarquable et permettant de conjuguer plusieurs fonctions.

Dans le domaine de la santé, Besançon affirmera aussi son rôle de capitale régionale avec notamment la restructuration du CHU et la réalisation de l'Institut de Cancérologie.

Besançon cherchera à conforter le tertiaire civil public ainsi que la place de l'Armée qui procède d'ailleurs à des investissements importants en confortant sa position dans la ville tout en libérant un foncier précieux pour le renouvellement urbain.

Besançon développera des synergies d'image avec la Région Franche-Comté et avec le Département du Doubs notamment pour le tourisme et par la communication et la mise en œuvre de projets communs.

## **1.2 S'inscrire dans des réseaux nationaux et européens**

### ***Réussir l'inscription dans le réseau ferroviaire TGV***

Le TGV Rhin/Rhône est une opportunité de dynamisation du territoire mais c'est aussi un défi qui oblige à plus d'attractivité et de visibilité à une échelle large.

Cela suppose une bonne connexion entre le réseau LGV et le réseau ferroviaire classique avec deux gares TGV bien reliées entre elles, la gare Viotte et la gare nouvelle constituant deux portes d'entrée importantes du Grand Besançon.

Pôle multimodal de première importance en Franche-Comté, le site de la gare Viotte doit aussi devenir dans le cadre d'un aménagement ambitieux un pôle tertiaire s'inscrivant dans une nouvelle armature tertiaire correspondant à la volonté de tirer parti du TGV de manière dynamique.

### ***Nouer des alliances et affirmer une situation de carrefour***

L'attractivité de Besançon passe également par l'organisation d'un réseau de Villes sur l'axe européen entre Rhin et Rhône. Besançon joue un rôle clé dans ce réseau de villes : Dijon, Montbéliard, Belfort, Mulhouse et Bâle que la grande vitesse rapproche. Par sa situation de carrefour sur l'axe Lorraine Moselle / Suisse, Besançon invite plus largement à des alliances pour construire ensemble une offre métropolitaine fondée sur des services de haut niveau.

### ***S'inscrire résolument dans des réseaux multiples***

Initiatrice et animatrice du « Réseau des Sites Majeurs de Vauban », qui a abouti à l'inscription de l'œuvre de Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO, Besançon a des atouts pour prendre des initiatives dans des réseaux multiples : dans le domaine de l'environnement avec Energie Cité par exemple, de l'enseignement des langues, de l'innovation sociale, etc...

Pour réussir ce pari d'ouverture, Besançon peut conjuguer les atouts du patrimoine, de la présence étudiante, notamment d'étudiants étrangers, de sa place dans l'Europe, de la qualité reconnue d'entreprises et de laboratoires.

## **2- Une ville dynamique pour un développement équilibré**

La Ville appuiera son dynamisme par l'organisation des activités économiques en suivant un développement cohérent et équilibré à l'échelle de l'agglomération. Le renforcement et l'élargissement du centre ville iront de paire avec l'affirmation de pôles, bien reliés entre eux, constituant une armature urbaine plus lisible.

### **2.1 Organiser et accueillir les activités**

Dans la dynamique d'agglomération, Besançon assume pleinement l'accueil d'activités qui trouvent leur place dans la ville centre jouant ainsi son rôle d'entraînement.



### ***Mieux structurer l'accueil des activités économiques***

Besançon entend renforcer ses capacités d'accueil de nouvelles activités dans cinq directions :

#### **Le développement d'un projet ambitieux d'activités tertiaires en cœur de ville.**

Il faut peser pour conforter le tertiaire public et parapublic dans ses différentes dimensions pour les emplois et les services procurés et éviter la dispersion de l'offre tertiaire notamment liée à l'effet TGV. La hiérarchisation et la qualification des sites de la Boucle et de l'arc tertiaire de la City à la Gare Viotte ainsi que des Portes de Vesoul doivent être précisées.

#### **La poursuite du développement des pôles d'excellence : TEMIS et TEMIS Santé.**

#### **La réorganisation des zones existantes pour accroître la qualité de leur offre et de leurs aménagements, la qualité urbaine ainsi que leurs capacités d'accueil.**

Il s'agit là du renouvellement des zones d'activité de Tilleroyes-Trépillot ou Besançon Thise-Chalezeule, des grandes emprises à restructurer, ainsi que des petites zones à maintenir ou étendre.

#### **L'organisation d'une offre foncière diversifiée et suffisante dans un souci d'économie d'espace et de qualité urbaine et environnementale pour satisfaire la demande et l'accueil d'activités nouvelles.**

Cela concerne notamment le site des Portes de Vesoul et de Besançon/François à Chateaufarine.

#### **La possibilité de maintenir la mixité fonctionnelle dans le tissu urbain existant et de la développer dans de nouveaux quartiers.**

### ***Équilibrer le développement des commerces, de l'artisanat et des services***

L'équilibre commercial sera affirmé entre le centre-ville, les sites périphériques et les commerces de proximité conformément au Schéma d'Orientation Commercial et Artisanal (SOCA) et au Document d'Aménagement Commercial (DACOM) une fois le SCoT approuvé. Une présence des services dans les quartiers sera favorisée.

### ***Développer le tourisme***

Le potentiel touristique constitué par la richesse du patrimoine urbain et historique de Besançon sera développé au travers d'outils pédagogiques et d'infrastructures d'accueil. Le développement touristique, porteur de créations d'emplois, est également facteur de notoriété et de rayonnement. Il sera mis en œuvre conformément aux sept axes du schéma touristique adopté au Conseil Municipal.

### ***Préserver l'activité agricole***

L'activité des agriculteurs, maraîchers et horticulteurs, dont l'exercice contribue grandement à la qualité des paysages et du cadre de vie des Bisontins, sera prise en compte et organisée.

## **2.2 Conforter le centre-ville, coeur d'une agglomération à l'armature urbaine affirmée**

Résidentiel et commercial, mais aussi universitaire et administratif, le centre-ville constitue un pôle régional de premier plan.

Inscrit dans un site remarquable, il dispose également d'un patrimoine de grande qualité ; cela lui donne une capacité d'identification et de rayonnement importante.

### ***Dynamiser et élargir le centre-ville***

Le confortement de ce centre-ville fédérateur, de ce cœur d'agglomération, représente ainsi un enjeu pour le développement équilibré de la ville dans le cadre d'un maillage urbain plus affirmé.

Cela passe par le maintien du caractère multifonctionnel de la Boucle et de Battant : pôle d'activité important, pôle en matière d'équipements structurants, pôle d'habitat. Le développement des activités (commerces, autre tertiaire privé, administrations...) et des équipements structurants (CRR, nouvelle bibliothèque) sera poursuivi et cela particulièrement par la réalisation du projet Pasteur et la valorisation des sites de Saint-Jacques, de l'Arsenal, du Port Fluvial et des Prés de Vaux.

Accompagnant le développement de la ville, l'organisation du Grand Centre sera affirmée en liant mieux la Boucle, Battant et le pôle de la gare Viotte, nouveau nœud de développement avec la mise en oeuvre du projet concernant le site élargi de la gare. La mutation urbaine de la caserne Vauban permettra, après le départ de l'armée, l'affirmation d'un arc urbain notamment tertiaire, de la City à Viotte en passant par Vauban et la place Leclerc. Un second arc urbain reliera la Boucle et la Mouillère à la gare Viotte en passant par les Chaprais et la Place Flore.

Le TCSP avec son accompagnement urbain participera à la dynamisation et à l'élargissement du centre-ville.

### ***Valoriser un site exceptionnel***

Concilier la valorisation du patrimoine et le dynamisme du centre-ville constitue l'optique dans laquelle est élaboré le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre ancien. Ce document d'urbanisme piloté par l'Etat définira comme le PLU le droit du sol, mais avec des règles spécifiques s'appuyant sur une étude fine du patrimoine bâti et non bâti.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte de valorisation de la vallée du Doubs et des collines qui bordent le centre-ville et lui dessinent un site exceptionnel dont il doit tirer parti.

Dans le prolongement d'actions en cours (place de la Révolution, place Pasteur,...), l'amélioration des espaces publics sera menée dans une démarche d'ensemble avec la volonté d'accroître la lisibilité.

### ***Un centre-ville mieux relié aux différents pôles de l'agglomération***

Le développement de l'agglomération s'accompagne également de l'affirmation de pôles urbains existants et de l'émergence de nouveaux pôles (autour de la Gare Besançon Franche-Comté par exemple), qui seront mieux reliés au centre ville, notamment grâce à la réalisation du TCSP

(Transport en Commun en Site Propre) et plus globalement à une desserte en transport en commun plus efficace et à l'achèvement de la voie de desserte et de contournement.

### **3- Des logements pour tous**

Faire face à l'étalement urbain, répondre aux attentes de la population par une offre diversifiée de logements constitue un véritable défi que la Ville de Besançon doit relever avec le souci de qualité urbaine, de mixité sociale, d'économie d'espace.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, le renouvellement urbain sera favorisé et une extension urbaine sera maîtrisée dans le cadre d'une armature urbaine plus affirmée et d'un rééquilibrage du territoire en direction de l'Est de la ville et de l'agglomération.

#### **3.1 Organiser une production de logement suffisante**

De 2005 à 2020, l'agglomération de Besançon devrait compter, selon le Schéma Directeur, 20 000 habitants supplémentaires, dont 13 000 sur la ville centre. Un dynamisme qui se traduit par la nécessité de construire environ 800 logements neufs par an sur le territoire de la ville, constructions permettant de répondre aux besoins de la population et d'éviter le départ subit d'une partie d'entre elle. Pour réaliser cet objectif ambitieux, il est impératif de travailler sur tous les champs potentiels en organisant une offre foncière suffisante dans les quartiers existants, les secteurs en renouvellement et les zones d'extension.

#### **3.2 Développer une offre d'habitat diversifiée**

Etudiant, couple sans enfant ou famille nombreuse, personne isolée, personne âgée, chacun doit trouver logement à sa convenance ! La diversité de types de logement et de superficie sera intégrée dans les nouveaux programmes. Le vieillissement de la population sera ainsi pris en compte avec des logements adaptables.

La Ville de Besançon souhaite une diversité plus grande de l'offre d'habitat : elle entend ainsi favoriser de nouvelles formes d'habitat, intermédiaires entre l'habitat individuel classique très demandé et l'habitat collectif. Ce développement prendra en compte le souci d'économie d'espace et de qualité urbaine.

La mixité sociale sera assurée par la diversité des types d'habitat et se traduira selon les quartiers par un développement de l'accession, des logements non conventionnés, ou un développement des logements sociaux. Ainsi, une production de logements sociaux, mieux répartis géographiquement, ira de pair avec la diversification de l'habitat dans les quartiers sociaux. Pour permettre de développer les logements sociaux et plus particulièrement les logements PLUS et PLAI dans les quartiers où ceux-ci sont faiblement présents, l'imposition d'un pourcentage minimum de logements sociaux est établi dans les opérations nouvelles et le droit de préemption pourra être mobilisé.

Dans un contexte urbain où une grande partie des logements sont réalisés dans le tissu ordinaire, l'organisation de la diversification de l'habitat dans ses formes et ses statuts passe par l'accroissement d'une production de logements plus maîtrisée.

### **3.3 Mener un renouvellement urbain important et une extension maîtrisée de l'urbanisation**

#### ***Organiser les conditions du renouvellement urbain***

Besançon dispose d'un potentiel important de renouvellement urbain, de reconstruction de la ville sur elle-même qu'il faut privilégier avec le souci d'intégration, d'harmonie. Ainsi, la probable libération d'emprises militaires (polygone Gendarmerie et polygone du Génie, Lyautey) et industrielles ou ferroviaires à laquelle s'ajoutent les espaces disponibles à Brulard montrent des possibilités de construction de logements dans le cadre de recomposition urbaine intéressante. Il en est de même au centre-ville, sur le site de Saint-Jacques.

L'opération de reconversion du site de la caserne Vauban aboutira à terme au développement d'un éco quartier dans le premier cercle urbain de la Boucle de Besançon.

L'opération Pasteur et celle de la Mouillère, engagée l'une et l'autre, se traduiront par une offre supplémentaire en centre-ville de plus de 400 logements. Le site des Prés de Vaux fait quant à lui l'objet d'une opération de reconversion ambitieuse dans une perspective de mise en valeur et d'ouverture de cet espace d'entrée de ville sur le Doubs.

Une offre de nouveaux logements sera également développée par une action volontaire de la collectivité grâce aux Programmes de Rénovation Urbaine (PRU) engagés sur les quartiers de Clairs-Soleils et de Planoise. Ce type d'action, engagée également à Palente-Orchamps et à Montrapon, s'appuiera sur une diversification de l'habitat et de la population, sur une recherche d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie qui donneront un plus grand attrait à ces quartiers. Cette démarche de renouvellement diversifié a pour corollaire le développement de la construction de logements sociaux dans d'autres quartiers qui en possèdent peu (centre-ville compris) ainsi que dans les communes de l'agglomération, conformément d'ailleurs aux orientations du Programme Local de l'Habitat (PLH).

#### ***Organiser les conditions d'une extension maîtrisée de l'urbanisation***

Parallèlement à ce renouvellement, l'extension maîtrisée de l'urbanisation sera poursuivie pour satisfaire la demande forte de logements, accueillir la population et prolonger, compléter la ville de manière cohérente. De nouveaux quartiers seront engagés : les sites des Vaîtes et des Planches-Relançons apparaissent particulièrement stratégiques pour compléter le développement urbain et constitueront des projets structurants dans une recherche d'équilibre de l'armature urbaine.

L'urbanisation du secteur des Vaîtes traduit plusieurs options fortes du PADD. Elle s'inscrit dans une logique de développement de l'Est bisontin, de développement des transports en commun, de promotion de la qualité environnementale et architecturale des nouveaux aménagements ; elle sera prioritaire. Sur un site d'une quarantaine d'hectares, cette urbanisation, envisagée depuis longtemps, permet de mieux lier l'entrée Est de Besançon en cours de restructuration au centre-ville et de construire un nouveau quartier intégré au tissu urbain existant avec un habitat diversifié, composé de petits collectifs, habitat intermédiaire et maisons de ville. Ce sera un vrai éco-quartier avec des espaces et des équipements publics, des espaces verts généreux.

Il constituera une articulation entre les Chaprais, les Clairs-Soleils et Palente et s'inscrira dès sa conception dans une optique de développement durable en intégrant, notamment l'économie

d'espace et le choix d'une densité à caractère urbain, la gestion écologique des eaux pluviales, la sobriété énergétique et les énergies renouvelables... Ces aménagements respecteront l'identité des lieux avec des trames vertes et des jardins familiaux.

Le secteur des Planches-Relançons dispose également d'un potentiel important d'urbanisation orientée vers l'habitat, un habitat diversifié. Il pourra faire l'objet d'un développement phasé qui s'appuiera sur des confortements de la trame viaire (prolongement de la rue Chopin, aménagement de la liaison Courtils-Planches) propices à une nette amélioration du fonctionnement urbain de tout le secteur Nord-Est ainsi qu'à la restructuration urbaine du Boulevard Nord. L'urbanisation complète de ce secteur est liée à la réalisation de la liaison Nord/Est entre la RN 57 et la RD 683 (ex RN 83). Les équipements scolaires et sportifs représentent d'ores et déjà un atout pour un développement urbain ultérieur.

Ces nouvelles zones seront marquées par une orientation nette en direction d'une forme résolument urbaine qui donne plus de consistance au tissu urbain en particulier dans la proximité des voies urbaines structurantes nouvelles. Cette approche vient accompagner la volonté de donner plus d'épaisseur au centre-ville pour permettre à Besançon de monter d'un cran dans la catégorie des capitales régionales et des grandes villes.

Des quartiers existants, Tilleroyes, Montboucons, Bregille, pourront également être complétés ou prolongés. Ils bénéficieront, pour les deux premiers, des effets structurants de la voie de contournement Nord-Ouest. La prise en compte de l'environnement constituera l'un des points forts de l'élaboration de ces nouvelles opérations : déplacements, présence d'espaces verts, efficacité énergétique, gestion des eaux pluviales, etc.

#### **4- Des quartiers où il fait bon vivre**

A Besançon, la proximité n'est pas un vain mot et l'attachement au quartier se manifeste fortement. C'est dans le quartier que se conjuguent les relations de voisinage, les services au quotidien : école, commerces de proximité, équipements culturels et sportifs, espaces d'agrément et de jeux pour les enfants...

Aussi, créer ou renforcer la convivialité et la qualité de vie dans les pôles urbains et les quartiers représente un des objectifs privilégiés de la ville.

La recherche de plus de beauté et de qualité concerne l'ensemble des quartiers, l'ensemble de la Ville avec des efforts particuliers pour des secteurs mal traités aujourd'hui.

### ***Améliorer la qualité du bâti et des espaces publics***

De Planoise à Palente et à la Boucle, en passant par la « première couronne » (Chaprais, Butte), la ville évolue. Le potentiel de construction de logements dans le tissu urbain des quartiers existants demeure important. Le renouvellement qui s'y produit permet à la ville de se recomposer et nous devons continuer à lui permettre d'évoluer en prenant en compte les caractéristiques et l'identité des quartiers et en permettant des changements marqués par la qualité urbaine et l'harmonie.

En s'appuyant sur les études menées -sur le patrimoine et la forme urbaine notamment et sur la concertation, le PLU marque une rupture avec les règles des POS aboutissant parfois à une densification brutale et à un manque de cohérence urbaine. Une approche fine et qualitative permet de lier davantage les espaces publics (rues, places, parcs et jardins...) et le bâti dans un objectif de qualité paysagère globale et d'organisation urbaine cohérente. Cette rupture est particulièrement nette dans « la première couronne ».

Cette recherche de qualité se traduit dans certains cas par une action publique forte (place centrale aux Clairs-Soleils, intervention à Planoise par exemple) ou par un encadrement réglementaire orientant les projets d'initiatives privées (alignement, emplacement réservé, règles d'implantation et de volumétrie pour le bâti proposées par exemple pour l'encadrement urbain du boulevard Nord). Dans tous les cas, les possibilités d'aménagement de l'espace public y compris de petits espaces, seront étudiées avec beaucoup d'attention.

### ***Organiser les quartiers, leur donner un cœur***

Les cœurs de quartier où se développent la vie sociale avec les commerces, les activités diverses, les espaces conviviaux devront pouvoir être confortés, voire recomposés. Palente, Saint-Claude, Montrapon, Clairs-Soleils constituent des exemples de cette démarche. Mieux organisés, les pôles urbains et les quartiers peuvent être mieux reliés entre eux et au centre-ville. Cette structuration du territoire qui lie le développement de la trame viaire, des transports en commun, la forme et la densité urbaine et le positionnement des équipements publics contribue, encore, à la qualité de vie.

L'opération de renouvellement urbain engagée par la Ville et ses partenaires sur le quartier des Clairs-Soleils permettra de le recomposer en créant une place centrale sur la rue de Chalezeule, regroupant des commerces, des bureaux et des services, et en le liant au réaménagement du parc. Afin de diversifier le type d'habitat, de population et d'améliorer les conditions de vie, un programme important de réhabilitation, de démolition et reconstruction d'immeubles sera mis en oeuvre.

L'opération de rénovation urbaine, également entreprise sur Planoise, couvre les différents aspects de la vie de quartier (équipements et espaces publics, logements, commerce, liens urbains...). L'ouverture de Planoise est également renforcée et cela d'autant plus que se développe l'urbanisation du secteur des Hauts du Chazal. Cette rénovation urbaine de grande ampleur se prolongera au delà du calendrier du P.R.U. actuel (Programme de Rénovation Urbaine).

### ***Aménager les entrées de ville***

Le traitement des entrées de ville est une préoccupation qui doit conduire les aménagements vers plus de qualité. L'évolution des entrées de villes développées sur les six axes principaux qui desservent Besançon sera encadrée par des actions de valorisations adaptées aux lieux, aux enjeux et aux projets.

Les entrées majeures sont concernées par des opérations d'aménagement en cours ou à venir, Châteaufarine et Hauts du Chazal sur la rue de Dôle, projet des Portes de Vesoul, réaménagement de la zone des Marnières sur l'axe Belfort. Le périmètre en attente d'un projet d'aménagement inscrit sur les Prés de Vaux a pour objectif de permettre la mise en œuvre d'un projet global en vue de résorber la friche industrielle et de redessiner une perspective d'entrée de ville attrayante en rive droite. Le classement en zone naturelle de l'espace d'accompagnement boisé de la route de Gray pérennise une entrée de ville verte jusqu'au débouché sur la rocade. L'accompagnement de la restructuration progressive de Casamène, sur la route de Lyon, sera réalisé en conformité avec les orientations d'aménagement qui y sont définies ; la vocation agricole réaffirmée des Vallières permettra un accompagnement vert de la voie de desserte et de contournement entre Micropolis et Mercureaux.

Le travail engagé au côté de la CAGB sur la publicité concourra à restituer aux entrées de ville une qualité paysagère qui n'attend parfois qu'à être soulignée.

### ***Mieux se déplacer dans les quartiers***

Mieux vivre dans les quartiers c'est aussi mieux se déplacer en développant tous les modes alternatifs à la voiture individuelle pour mieux accéder, dans de bonnes conditions de sécurité et de confort, aux équipements et aux commerces et mieux stationner avec un nombre de places de stationnement suffisant dans les programmes de logement.

## **5- Un environnement préservé et valorisé**

Pièces maîtresses du paysage, le Doubs et les collines dominées par les forts ont permis à Besançon d'acquérir une image de charme et de qualité, lui valant son label de «ville verte».

A cet ensemble répondent au Nord des espaces ténus qui peuvent encore jouer un rôle de continuité écologique d'Est en Ouest, de la forêt de Chailluz à la forêt de Franois.

Ces grands espaces, complétés dans le tissu urbain par les parcs, les jardins publics et privés de proximité, représentent autant de lieux d'agrément et d'espaces de respiration pour les besançons, sensibles à la richesse et à la diversité de ce patrimoine naturel. La valorisation et la préservation de ces éléments dont il faudra assurer le lien contribuent à l'infrastructure verte de l'agglomération et constituent une option forte du PADD.

### ***Préserver et valoriser le patrimoine naturel et les paysages***

Afin de préserver ses paysages et son patrimoine naturel, de maintenir la diversité de la faune et de la flore et d'offrir aux habitants des espaces de nature, la Ville de Besançon protégera les milieux naturels remarquables de toute urbanisation. Elle veillera également à préserver les paysages de la vallée du Doubs et de ses collines et à poursuivre la requalification des berges du Doubs.

Le secteur des Torcols jusqu'à la forêt de Chailluz, la Chapelle des Buis, le secteur haut des Ragots et le secteur des Vallières sont confirmés dans leur vocation agricole et (ou) naturelle.

Le secteur des Montboucons-Tilleroyes conciliera développement maîtrisé et maintien de vastes zones agricoles.

La mise en réseau des espaces naturels et paysagers contribuera :

- à la préservation de la biodiversité par l'existence de continuités écologiques,
- au renforcement de la fonction sociale et d'aménité de ces espaces par des continuités de cheminement,
- à l'intégration paysagère par des aménagements de qualité des réseaux de déplacement et des entrées de ville.

### ***Conforter et reconquérir des espaces verts en milieu urbain***

Les aménagements de parcs existants (Planoise) ou de nouveaux espaces (Mouillère, Prés de Vaux par exemple) participeront à la présence de la nature en ville. D'une manière générale, les zones de renouvellement urbain constitueront de réelles occasions de rechercher de nouveaux espaces verts publics pour les habitants, notamment dans la première couronne où ils font particulièrement défaut, et des opportunités de réaliser ou conforter des continuités écologiques.

### ***Créer des liaisons «douces» dans la ville***

La création d'un réseau en «toile d'araignée» permettra aux bisontins de se déplacer sur des espaces aménagés pour le confort et l'agrément des piétons et cyclistes. A l'échelle de la ville, il leur permettra de gagner les lieux de loisirs et les zones naturelles depuis le centre-ville et les quartiers. Des grands axes s'inscriront dans cette optique et feront l'objet d'aménagement paysager.

### ***Préserver la qualité de la ressource en eau***

L'eau est précieuse et vulnérable. Pour mieux savoir comment la protéger, la Ville de Besançon a fait réaliser une étude sur les risques de pollution de la ressource. Au-delà des protections réglementaires, elle suivra avec vigilance la gestion des espaces naturels, des aquifères puissants comme le marais de Saône, qui, bien que n'étant pas situé sur le territoire de Besançon, alimente en eau près de 50 000 bisontins. Un travail de sensibilisation sur cet enjeu, de gestion écologique du cycle de l'eau et de gestion des eaux usées, sera assuré à l'échelle de la ville et de l'agglomération.



### ***Développer la qualité environnementale dans la construction et l'efficacité énergétique***

La démarche de développement durable dans la construction devra intégrer l'efficacité énergétique, l'économie d'eau, les matériaux durables, l'implantation et l'orientation des bâtiments, etc. Toutes les pistes réglementaires et incitatives seront utilisées pour progresser dans cette direction, et ainsi suivre les objectifs du Grenelle de l'Environnement, à l'instar des incitations financières mises en place par la ville en faveur du développement des programmes solaires thermiques et des dispositifs de gestion des eaux pluviales dans le résidentiel.

Le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie doivent s'intégrer plus fortement dans les programmes de construction neuve et de réhabilitation pour lutter contre la pollution de l'air et le réchauffement climatique.

### ***Limiter les nuisances et les risques***

Etre une ville soucieuse de la qualité de son environnement, c'est intégrer les risques naturels et technologiques et réduire les nuisances. Le PLU décline l'ensemble des contraintes liées à ces enjeux. Il prend ainsi en compte les risques liés aux mouvements de terrains potentiels, aux chutes de blocs ou aux inondations et intègre les prescriptions du Plan de Prévention des Risques d'Inondation réalisé par l'Etat et approuvé le 28 mars 2008.

Dans le prolongement de la logique de prévention, le programme de redéploiement et de construction de nouvelles casernes de pompiers inscrit dans la politique du SDIS participe concrètement à rendre plus efficace la logique d'intervention.

L'application du classement sonore des voies sera réalisée afin de limiter l'impact des nuisances sonores sur les quartiers.

### ***Gérer les déchets***

Limiter la production de déchets à la source est un enjeu majeur pour la collectivité. Les actions de sensibilisation des usagers à la diminution de la production de déchets et au tri sélectif sont à poursuivre. L'amélioration constante des dispositifs de collecte et de traitement reste un objectif affiché.

## **6- Des modes de déplacement diversifiés en faveur d'une mobilité améliorée**

Sur 650 000 déplacements effectués quotidiennement sur l'agglomération, près de 60 % se font en automobile, avec en moyenne une durée de 18 minutes par déplacement. L'automobile demeure le mode de transport privilégié pour se rendre au travail (66 % des actifs bisontins, 84 % à l'échelle de l'agglomération). Mieux se déplacer est donc une véritable priorité à l'échelle de l'agglomération, priorité qui a été réaffirmée dans le cadre des Plans de Déplacements Urbains en vigueur depuis juin 2001.

Anticiper le développement des déplacements, améliorer le maillage d'infrastructures et assurer la cohérence avec l'habitat et les activités, développer les transports en commun, proposer des alternatives fiables et qualitatives à l'automobile et mettre en place une politique de stationnement cohérente et ambitieuse constituent les grands axes du PADD pour contribuer à l'affirmation de l'armature urbaine et améliorer les conditions d'accessibilité en ville.

### ***Renforcer le réseau de voirie***

Voie des Mercureaux, liaison Nord-Est à réaliser, ..., ces nouvelles infrastructures permettront d'améliorer la desserte de la ville et de l'agglomération et d'accroître la fluidité du trafic.

En lien avec ces nouvelles voiries, le PADD souligne dans la droite ligne du PDU l'importance d'un maillage hiérarchisé permettant d'améliorer la liaison entre la périphérie et le cœur de Besançon et de mieux organiser le développement urbain.

La trame viaire sera ainsi complétée et organisée dans sa hiérarchie par l'inscription de nouvelles liaisons urbaines telles que la liaison Ouest (reliant le boulevard Kennedy au boulevard Mitterrand à Brulard), la liaison Nord (entre liaison Est et futur parvis Nord de la gare Viotte), la restructuration urbaine du boulevard Nord ou la réalisation de voies de desserte vascularisant le secteur Nord/Est.

La Ville de Besançon portera une attention particulière à la qualité environnementale des secteurs concernés par ces nouvelles infrastructures pour lesquelles les aspects paysagers seront pleinement pris en compte.

### ***Développer le maillage de transport en commun et l'intermodalité***

Mis en place à l'échelle du Grand Besançon, le réseau GINKO dessert 59 communes et assure l'équivalent de 180 voyages par habitant et par an, soit le double de la moyenne des villes de taille équivalente. Aller plus loin suppose de consolider ce réseau, grâce à l'aménagement de parcs relais, de pôles de connexion entre les différentes lignes, et en créant de nouvelles offres combinant les liaisons TGV/TER/Transports en commun.

Pour assurer plus de fluidité et de rapidité, un transport en commun en site propre (TCSP) reliera l'ouest de l'agglomération bisontine avec notamment le CHU, Planoise, les Hauts du Chazal, ... à l'est avec le quartier Vaîtes/Palente/Orchamps et la zone des Manières en passant par le centre ville et avec une desserte de la gare Viotte. D'autres tronçons d'aménagement de site propre pourront être proposés pour compléter ce dispositif.

L'inscription de ce transport en commun performant sera un élément fondamental de structuration de l'armature urbaine et devra participer pleinement à l'affirmation des enjeux urbains.

Des parkings-relais dimensionnés et attractifs seront développés en lien avec les transports en commun afin de permettre le report modal des usagers de la voiture. Une attention toute particulière sera apportée à l'intermodalité, notamment avec le réseau ferré, et au développement des modes doux. Connectée au cadencement des transports régionaux (TER), la Gare Viotte sera ainsi confortée comme grand pôle d'échange multimodal de l'agglomération et de la région.

### ***Favoriser les moyens de déplacements alternatifs à la voiture***

Marche, vélo, VTT, rollers, trottinette... Autant de «modes doux» pour se déplacer qui sont en pleine expansion. Le développement des pistes cyclables, en lien avec la véloroute, et d'itinéraires piétons permettra aux bisontins de découvrir une nouvelle qualité de ville, dans le cadre de leurs déplacements quotidiens mais aussi de leurs loisirs, avec une ouverture facilitée sur les espaces naturels du territoire de l'agglomération.

### ***Mettre en place une politique de stationnement ambitieuse et cohérente***

Avec l'opération «1 € la nuit», la Ville de Besançon a déjà innové en matière de stationnement. Une réflexion qui devrait se poursuivre avec le développement des parcs relais en lien avec les transports en commun, la mise en œuvre de tarifications «spécial résidents», l'évolution du stationnement longue durée gratuit, ou bien encore la mise en place d'un dispositif d'auto partage ou de chèques déplacements pour accroître l'attractivité du centre-ville.

Ces mesures concernant le stationnement public sont à rapprocher de la réévaluation des normes de stationnement des particuliers dans les opérations de construction proposées par le PDU. Des normes de stationnement spécifiques seront également développées dans le faisceau du futur TCSP, en accompagnement de ce mode de transport alternatif à l'automobile.

## **7- Poursuivre la concertation et impliquer tous les acteurs pour la mise en œuvre du projet**

Elaboré pendant plusieurs années et approuvé en Conseil Municipal du 5 juillet 2007, le Plan Local d'urbanisme a pris appui sur une concertation importante tant auprès des conseils de quartier (aujourd'hui Conseil Consultatif des Habitants – CCH -) et associations que de l'ensemble des bisontins avec notamment une grande exposition publique précédée de la diffusion de deux plaquettes.

Cette concertation riche, complétée par les démarches de l'agenda 21 et de Besançon 2020 a permis de nourrir le PADD et les différents volets du PLU.

L'élaboration du PLU a également tiré parti de nombreuses études et de démarches prospectives et de programmation, projet d'agglomération par exemple. Les différents partenaires institutionnels ont naturellement été associés ; au delà de l'obligation réglementaire, cette association étroite répond à la nécessité d'inscrire un projet urbain dans des échelles plus larges et de croiser des approches très diverses.

L'enquête publique dans le cadre de l'élaboration du PLU a bénéficié de cette concertation importante.

La première révision du PLU présentait une portée très limitée. Elle relevait d'avantage d'une actualisation que d'un ensemble de modifications importantes et se fondait dans les orientations fondamentales du PADD. Des ajustements de rédaction très réduits ont été réalisés.

Les échanges avec la population seront naturellement poursuivis et porteront aussi bien sur la mise en œuvre des grandes orientations, de projets structurants voire de projets plus modestes mais importants pour chacun.

Le PADD dessine des lignes de force, des perspectives qui donnent un sens à l'action publique. Sa mise en œuvre, sa traduction au travers des outils d'aménagement et l'évolution naturelle du contexte nécessitent d'autres choix pour passer à la réalisation concrète, des adaptations, des ajustements et la prise en compte de besoins et aspirations nouvelles. Aussi, la participation des habitants, des différents acteurs, est-elle essentielle pour faire vivre ce projet.